

Département des Hautes-Alpes



Commune des Orres

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

6.1.1. Liste des Servitudes d'utilités publiques

Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du :

Paul Dijoud

Le Maire

PLU initial approuvé le : 23 janvier 2014, modifié par arrêté du 22/11/2021

Mars 2018

PLU révisé approuvé

Auteur : DD / CK / VC



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 rue Bayard

05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

6.1 SERVITUDES D' UTILITE PUBLIQUES

<i>Type de servitude</i>	<i>Détail de la servitude</i>	<i>Acte ayant institué la servitude</i>	<i>Organisme gestionnaire de la servitude et adresse</i>																								
SERVITUDES RELATIVES A LA PROTECTION DES SITES ET DES MONUMENTS NATURELS, DU PATRIMOINE NATUREL																											
Monuments historiques	Inscription à l'inventaire des monuments historiques de l'Eglise Sainte Marie Madeleine du Chef Lieu	Arrêté ministériel du 21 décembre 1992	SDAP Service Départemental d'Architecture et du Paysage Cité Desmichels BP 1607 05016 GAP																								
	Inscription à l'inventaire des monuments historiques du Cadran solaire (attribué à ZARBULA en 1853), situé sur la façade sud de l'église du Mèlèzet, (figurant au cadastre section E parcelle n° 278).	Arrêté ministériel du 13 janvier 1997																									
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUE																											
Protection des captages d'eau potable infiltrés en vertu de l'article L20 du code de la santé Publique	4 captages d'eau d'alimentation sur la commune.	Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique du 1 ^{er} juillet 2011 Arrêté n°2011-182-1 à 4	ARS Agence Régionale de Santé Cité Desmichels 05000 GAP																								
Servitude d'utilité publique de passage en vue de la création d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées	<p>Enfouissement d'une ou plusieurs canalisations, dans une bande de terrain qui ne dépassera pas trois mètres en largeur. Une hauteur minimum de 0,60m sera respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après travaux. Les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien de la canalisation seront essartés.</p> <p>Un droit d'accès au terrain où la conduite est enfouie est donné aux agents de la communauté de communes de Serre Ponçon ainsi qu'aux agents et ouvriers des entreprises chargées de l'exécution et du contrôle.</p> <p>Parcelles concernées :</p> <table border="1" data-bbox="497 1313 1137 1560"> <tbody> <tr><td>A432</td><td>B194</td><td>B224</td><td>B232</td></tr> <tr><td>A433</td><td>B195</td><td>B225</td><td>B235</td></tr> <tr><td>A434</td><td>B196</td><td>B226</td><td>B236</td></tr> <tr><td>A2119</td><td>B219</td><td>B227</td><td>B238</td></tr> <tr><td>A2635</td><td>B221</td><td>B230</td><td>B239</td></tr> <tr><td>A2636</td><td>B222</td><td>B231</td><td>B378</td></tr> </tbody> </table>	A432	B194	B224	B232	A433	B195	B225	B235	A434	B196	B226	B236	A2119	B219	B227	B238	A2635	B221	B230	B239	A2636	B222	B231	B378	<p>Arrêté préfectoral n°05-2021-08-25-00001 du 25/08/2021 relatif à l'instauration de servitudes d'utilité publique en vue de la création d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées, entre les hameaux du Château et des Ribes sur la commune des Orres</p> <p>Arrêté municipal du 22/11/2021 portant mise à jour du Plan local d'urbanisme</p>	Communauté de communes de Serre-Ponçon 6 Impasse de l'observatoire 05200 Embrun
A432	B194	B224	B232																								
A433	B195	B225	B235																								
A434	B196	B226	B236																								
A2119	B219	B227	B238																								
A2635	B221	B230	B239																								
A2636	B222	B231	B378																								

